



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quatorzième jour de mars deux mille onze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre
- M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Michel Thibault, directeur général adjoint
- M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Michel Thibault, directeur général adjoint, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6958-03-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant au point 8. *Affaires nouvelles* :

- 8.1 Représentant au conseil d'administration de l'AFOGÎM
- 8.2 Comité Haute-Gaspésie en Forme
- 8.3 Documents des séances du conseil
- 8.4 Avis de motion règlement modifiant le *Règlement numéro 2008-250 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC de La Haute-Gaspésie*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6959-03-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011 a été courriellé à chacun des maires le 1<sup>er</sup> mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

## MRC

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6960-03-2011

Liste des comptes MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 26 494,30 \$  
Comptes payés, pour un total général de 395 480,65 \$  
Paiements par dépôts directs, pour un total général de 5 102,15 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE
----------------

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6961-03-2011

Appui MRC des Pays-d'en-Haut, programme d'aide financière au fonctionnement des MRC

CONSIDÉRANT la résolution titrée *Programme d'aide financière au fonctionnement des MRC* de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013* avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire tient compte, concernant les responsabilités d'une MRC, que des lois relevant de son ministère ;

CONSIDÉRANT QU'une MRC peut se qualifier, entre autres, pour les activités d'élaboration d'un énoncé de vision stratégique (mais uniquement pour les MRC dont le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur avant décembre 2002) et de révision de son schéma d'aménagement (que le projet de loi qui remplacera la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* actuelle veut abolir) ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'échéancier proposé, la MRC doit dans les moindres détails, mais sans dépasser le montant de la subvention, étayer les coûts reliés pour chacune des activités prévues et celles-ci doivent être prouvées par une pièce justificative ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC des Pays-d'en-Haut en demandant à la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec de rencontrer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, afin de dénouer cette difficulté administrative relative au financement du fonctionnement des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6962-03-2011

Appui MRC Brome-Missisquoi, nouvelle politique de la SCHL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 53-0211 titrée *Nouvelle politique de la SCHL* de la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a modifié ses normes de financement pour les immeubles collectifs, soit les résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée en faisant passer le nombre de lits de 25 à 50 ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ces nouvelles normes a occasionné un grave préjudice aux nombreux projets de cette région puisque plusieurs d'entre eux ne sont plus admissibles au programme de financement de la SCHL ;

CONSIDÉRANT QUE ce préjudice compromet notamment la vitalité économique et le tissu social des petites communautés rurales, puisque dorénavant, seules les municipalités d'importances pourront être en mesure de combler financièrement des infrastructures pouvant accueillir plus de 50 personnes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC Brome-Missisquoi de demander:

1. à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de modifier de nouveau ses normes de financement pour les immeubles collectifs, soit les résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée, afin de rétablir le nombre de lits à 25 au lieu de 50 ;
2. à la Fédération Canadienne des Municipalités d'entreprendre les représentations nécessaires à cet égard auprès du gouvernement fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### MUNICIPALITÉ SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Cinq municipalités de la Montérégie s'opposent à l'implantation d'éoliennes en milieu habité et sur les meilleures terres agricoles du Québec.

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ne se prononce pas à ce sujet.

Le conseil demande que cette demande d'appui soit transmise à chacune des municipalités de la MRC afin qu'elles prennent position.

#### LOYER DU CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Dans sa lettre du 2 mars 2011, le président du CLD de La Haute-Gaspésie demande au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie de résilier le bail de location du CLD.

Une lettre sera transmise au président du CLD afin de lui signifier que cette demande sera prise en considération au prochain budget 2012 de la MRC de La Haute-Gaspésie.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6963-03-2011

Avis d'intervention Hydro-Québec, poste de l'Anse-Pleureuse à 230-25 kV

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relatifs aux interventions gouvernementales planifiées sur les territoires des municipalités régionales de comté, Hydro-Québec a transmis à la MRC de La Haute-Gaspésie un avis d'intervention;

CONSIDÉRANT l'intervention projetée par Hydro-Québec de construire un nouveau poste à 230-25 kV sur le territoire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis en remplacement du poste actuel à 69-12 kV qui sera démantelé ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle construction est pour maintenir la qualité et la fiabilité de l'alimentation des clients ;

CONSIDÉRANT que l'avis d'intervention vise à obtenir un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise la société d'État, Hydro-Québec, que le projet de construction d'un nouveau poste à 230-25 kV sur le territoire de la

municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis en remplacement du poste actuel à 69-12 kV qui sera démantelé ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6964-03-2011

Poste de l'Anse-Pleureuse à 230-25 kV, *Programme de mise en valeur intégrée* d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis est admissible au *Programme de mise en valeur intégrée* d'Hydro-Québec en raison de la construction d'un nouveau poste à 230-25 kV sur son territoire en remplacement du poste actuel à 69-12 kV qui sera démantelé;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec met à la disposition des organismes admissibles à ce programme un crédit représentant 1 % de la valeur totale du projet initialement autorisé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à Hydro-Québec de verser à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis le montant accordé, dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée*, pour la construction d'un nouveau poste à 230-25 kV sur son territoire en remplacement du poste actuel à 69-12 kV qui sera démantelé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### BUDGET 2011-2012 DU PACTE RURAL

On dépose le document relatif au budget 2011-2012 du Pacte rural, démontrant deux propositions, préparé par la conseillère en développement rural et économie sociale du CLD de La Haute-Gaspésie, Mme Marie-Chantale Fournier.

Le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie ne retient aucune proposition. Le conseil désire obtenir plus de renseignements.

Le point *Budget 2011-2012 du pacte rural* est reporté à la prochaine séance.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6965-03-2011

Pacte rural, projet *RECYC'TOI*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le projet *RECYC'TOI*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 20 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie, pour le projet *RECYC'TOI*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2010-2011 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6966-03-2011

Pacte rural, projet *Intervenant (e) communautaire dans les OMH*

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées par l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet en commun *Intervenant (e) communautaire dans les OMH*, présentées dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat, pour le projet *Intervenant (e) communautaire dans les OMH*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2010-2011 de la Ville de Cap-Chat.
2. accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000 \$, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, pour le projet *Intervenant (e) communautaire dans les OMH*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2010-2011 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6967-03-2011

Pacte rural, projet *Fête de la neige*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Village Grande Nature Chic-Chocs pour le projet *Fête de la neige*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'avis du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 2 000 \$, à Village Grande Nature Chic-Chocs, pour le projet *Fête de la neige*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2010-2011 des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6968-03-2011

*Fonds de soutien aux territoires en difficulté, projet Développement conceptuel et plan d'affaires du spectacle Ex-Voto II*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Gaspésie Spectaculaire pour le projet *Développement conceptuel et plan d'affaires du spectacle Ex-Voto II*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles et fonds de soutien aux territoires en difficulté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 35 874 \$ à Gaspésie Spectaculaire, pour le projet *Développement conceptuel et plan d'affaires du spectacle Ex-Voto II*, lequel montant sera pris dans le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6969-03-2011

Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles, *Festisanat*

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée au comité consultatif de la *Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif dans le cadre d'activités ponctuelles* pour le projet *Festisanat*;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par ce comité d'accorder une aide financière, non remboursable, de 200 \$, au comité de Développement Claude à Rebours pour le projet *Festisanat*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde une aide financière, non remboursable, de 200 \$, au comité de Développement Claude à Rebours pour le projet *Festisanat*.

Montant à être pris dans le poste budgétaire 2110349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 6970-03-2011

Programme *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée de 660 000 \$ dans le cadre du programme *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD) 2010-2013 ;

CONSIDÉRANT le solde de 51 869 \$ de ce programme 2009-2010 ;

CONSIDÉRANT, jusqu'à ce jour, la répartition du montant de 271 991 \$ ;

CONSIDÉRANT le solde disponible de 439 878 \$ pour 2010-2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. approuve la répartition du montant de 271 991 \$ dans le cadre du programme *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD) 2010-2013.
2. dépose le document intitulé *Répartition FSTD* dans les annexes du livre des délibérations sous la cote A-499.
3. demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de désigner un représentant pour siéger au comité du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles et Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 6971-03-2011

Comités formés pour recruter un directeur général adjoint

CONSIDÉRANT QUE la firme Audet & Henry, service-conseil en GRH (9103-9057 Québec inc.), est chargée de recruter des candidats pour le poste de directeur général adjoint de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'on prévoit de passer des entrevues et des tests écrits aux personnes qui se présenteront pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE:

1. forme un comité d'étude dans le but de faire une présélection des curriculum vitae déposés pour le poste de directeur général adjoint, lequel est composé du préfet et des maires des municipalités de Sainte-Anne-des-Monts et Saint-Maxime du Mont-Louis.
2. forme un comité de sélection dans le but de passer les entrevues et les tests écrits aux candidats au poste de directeur général adjoint, lequel est composé du préfet, du directeur général adjoint, d'un représentant de la firme Audet & Henry et d'un conseiller externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6972-03-2011

*Entente Tâches et répartition du salaire du directeur général de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie et Addenda*

CONSIDÉRANT l'*Entente Tâches et répartition du salaire du directeur général de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT l'*Addenda à l'Entente Tâches et répartition du salaire du directeur général de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. approuve l'*Entente Tâches et répartition du salaire du directeur général de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie*.
2. approuve l'*Addenda à l'Entente Tâches et répartition du salaire du directeur général de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie*.
3. autorise le préfet à signer cette entente et cet *addenda*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6973-03-2011

*Entente administrative de la mise en œuvre du potentiel agroforestier 2011-2013*

CONSIDÉRANT l'*Entente administrative de la mise en œuvre du potentiel agroforestier 2011-2013*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. approuve l'*Entente administrative de la mise en œuvre du potentiel agroforestier 2011-2013*.
2. autorise le préfet à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6974-03-2011

Obligations en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie n'est pas tenue de faire l'exercice d'équité salariale en 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Audet & Henry, service-conseil en GRH (9103-9057 Québec inc.), a préparé un rapport d'équité salariale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. engage la firme Audet & Henry, service-conseil en GRH (9103-9057 Québec inc.), pour préparer un rapport d'équité salariale.
2. paye la facture de 750 \$, plus les taxes, pour ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6975-03-2011

Délivrance certificat de conformité règlement numéro 11-729 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 11-729 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 Ajout d'un usage dans la zone Cc. 4* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit donner son avis de conformité au règlement en regard des objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE déclare conforme à son schéma d'aménagement, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 11-729 Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 Ajout d'un usage dans la zone Cc. 4* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6976-03-2011

Dépenses autorisées, congrès COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec a organisé plusieurs ateliers intéressants à son congrès prévu les 7, 8 et 9 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les dépenses de l'inspecteur régional, M. Dan Michel Lévesque, pour assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 7, 8 et 9 avril 2011, au Loews Le Concorde de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6977-03-2011

Prolongation du financement du plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

CONSIDÉRANT QUE le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale est en attente de financement pour son plan d'action déposé en décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit faire un autre plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT QUE le comité a besoin d'un délai supplémentaire pour faire ce plan d'action triennal ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit poursuivre ces activités d'avril à juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE libère la somme de 41 897,84 \$ afin que le comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale poursuive ces activités d'avril à juin 2011 avec les organismes suivants, qui dans la mesure où ceux-ci continueront à collaborer au plan d'action:

Partagence	6 863,16 \$
Unis-Vers Jeunes	9 850,68 \$
Carrefour-Ressources	25 184,00 \$

Et ce, conditionnellement au dépôt des plans d'action de chacun des projets prévus dans le plan d'action du comité et, à la fin de ceux-ci, il y aura une évaluation des résultats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6978-03-2011

Dépenses autorisées, rencontre avec l'adjoint du ministre de la Santé et des Services sociaux



CONSIDÉRANT QUE M. Allen Cormier, préfet, a obtenu une rencontre avec l'adjoint du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Germain Chevarie, le 16 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. autorise des dépenses relatives à la rencontre avec l'adjoint du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Germain Chevarie, prévue le 16 mars 2011.
2. demande à M. Allen Cormier un résumé de cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 6979-03-2011

*Addenda* du protocole d'entente du projet qui vise le développement économique de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'*Addenda* du protocole d'entente du projet qui vise le développement économique de la MRC de La Haute-Gaspésie

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE autorise le préfet à signer l'*addenda* au protocole d'entente du projet qui vise le développement économique de la MRC de La Haute-Gaspésie, lequel protocole a été signé le 21 janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 6980-03-2011

Représentant au conseil d'administration de l'AFOGIM

CONSIDÉRANT QUE M. Réjean Leclerc, conseiller municipal de la municipalité de Marsoui, a été nommé pour représenter le monde municipal du secteur nord de la Gaspésie au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM) ;

CONSIDÉRANT QUE M. Leclerc a mentionné verbalement au préfet son intention de se retirer de ce conseil pour des raisons personnelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie avait nommé, M. Marc-André Delisle, conseiller municipal de la municipalité de La Martre, comme substitut à M. Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE M. Delisle a démontré son intérêt à siéger comme représentant du monde municipal du secteur nord de la Gaspésie au conseil d'administration de l'AFOGÎM ;

CONSIDÉRANT QUE M. Delisle est impliqué dans l'aménagement de la forêt privée et propriétaire de plusieurs propriétés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE M. Delisle détient une formation en technique d'écologie appliqué et est producteur forestier et aménagiste ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. nomme M. Marc-André Delisle représentant du monde municipal du secteur nord de la Gaspésie au conseil d'administration de l'AFOGÎM en remplacement de M. Réjean Leclerc;
2. demande à M. Delisle de faire rapport des réunions de ce conseil, soit par écrit ou, encore, venir le rencontrer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 6981-03-2011

Recommandations comité Haute-Gaspésie en Forme, cinq activités

CONSIDÉRANT les activités suivantes dans le cadre du Projet Haute-Gaspésie en Forme:

*Formation sur la nutrition pour les responsables de service de garde en milieu familial;*

*Initiation aux arts du cirque dans deux écoles primaires;*

*Yoga à la Maison des jeunes L'Ambassade;*

*Réalisation de capsules audiovisuelles promotionnelles pour Haute-Gaspésie en Forme et la réalisation d'une capsule audiovisuelle supplémentaire;*

CONSIDÉRANT les recommandations du comité Haute-Gaspésie en Forme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE accorde des aides financières aux organismes et au contractuel suivants :

1 300 \$, au CPE La Marée montante, pour l'activité *Formation sur la nutrition pour les responsables de service de garde en milieu familial;*

960 \$, à l'École St-Maxime, pour l'activité *Initiation aux arts du cirque dans deux écoles primaires;*

450 \$, à la Maison des jeunes L'Ambassade de Sainte-Anne-des-Monts, pour l'activité *Yoga à la Maison des jeunes L'Ambassade;*

2 585,70 \$, à M. Jean-Michel Côté, contractuel, pour les activités *Réalisation de capsules audiovisuelles promotionnelles pour Haute-Gaspésie en Forme et la réalisation d'une capsule audiovisuelle supplémentaire.*

Lesquels montants seront pris dans le poste budgétaire *Projet Haute-Gaspésie en Forme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 6982-03-2011

Documents des séances du conseil des maires de la MRC

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie désirent conserver les documents des séances auprès la tenue de celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE des documents sont à caractère confidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE toute diffusion, utilisation ou copie de ces renseignements à caractère confidentiel est interdite ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a le pouvoir de transmettre certains documents de la MRC à tout individu ou organisme qui en fait la demande par écrit ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. autorise les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie de conserver les documents des séances.
2. demande à ces membres de ne pas diffuser, utiliser ou copier des documents à caractère confidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AVIS DE MOTION

Je soussigné, Judes Landry, maire de Cap-Chat, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le *Règlement numéro 2008-250 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

---

Judes Landry, maire de Cap-Chat

## PROGRAMMES S.H.Q.

Aucune discussion.

## ENFOUISSEMENT SANITAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-------------------------

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6983-03-2011

Somme affectée au surplus accumulé de l'écocentre de Mont-Louis, règlement final avec F. Mercier

CONSIDÉRANT la somme de 14 000 \$ pour règlement final avec M. Fernand Mercier en ce qui a trait aux travaux effectués sur une partie du lot 173-1, canton Louis, à Mont-Louis, en février 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE affecte la somme de 14 000 \$ au surplus accumulé de l'écocentre de Mont-Louis, laquelle représente le règlement final avec M. Fernand Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6984-03-2011

3<sup>e</sup> emprunt temporaire pour des travaux de construction et d'installation d'une déchetterie à Mont-Louis

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et d'installation de la déchetterie de Mont-Louis ne sont pas parachevés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. procède à un emprunt temporaire pour un montant maximum de 204 000 \$ à la Caisse populaire de Sainte-Anne-des-Monts pour parachever les travaux de construction et d'installation de la déchetterie de Mont-Louis ;
2. mandate le préfet et le directeur général à signer tout document relatif à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 6985-03-2011

Comité de sélection pour recruter un préposé aux opérations des écocentres

CONSIDÉRANT à un surcroît de travail à venir et aux vacances planifiées du responsable aux opérations et des préposés aux opérations des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie aura besoin d'une aide supplémentaire pendant cette période;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour le poste de préposé aux opérations des écocentres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE forme un comité de sélection pour recruter un préposé aux opérations des écocentres, lequel est composé de Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts, M. Michel Thibault, directeur général adjoint, et de M. Christian Pelletier, responsable de la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 6986-03-2011

Heures d'ouverture écocentres

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit déterminer les heures d'ouverture pour les prochains mois des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le responsable aux opérations et les préposés aux opérations des écocentres travailleront 40 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. établit les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis à partir du 29 mars 2011 comme suit :

Écocentre de Sainte-Anne-des-Monts (40 heures)

Mardi au samedi : 8 h à 17 h

Écocentre de Mont-Louis (35 heures)

Mardi au samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

2. autorise la publication des heures d'ouverture des écocentres dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Michel Thibault  
Directeur général adjoint